

## **Recommandations générales pour la pose de pavés en béton (Zones Publiques)**

La mise en œuvre de pavés et de dalles en béton est déterminée par les conditions existantes et d'utilisation. En conséquence, l'épaisseur du revêtement et les hauteurs des couches de support et de mise hors gel peuvent varier considérablement. En somme : Les pavés destinés aux zones de circulation intenses, en particulier pour les poids lourds, doivent être plus épais et plus résistants au déplacement que ceux destinés à un chemin piétonnier.

Nous vous recommandons de faire appel aux services d'un bureau d'étude reconnu.

Sur demande, nous serons heureux de vous donner des informations non contraignantes pour la planification des surfaces constituées de dalles et de pavés en béton.

### **Trottoirs/chemins piétons - Recommandations de pose avec des pavés en béton (EN 1338)**

Il doit y avoir un soutènement solide. Éventuellement, il peut être nécessaire de réaliser un remplacement et/ou une stabilisation du sol, une installation de géotextile, etc. Pour déterminer la déformabilité et la capacité de charge du sol, ainsi que pour le contrôle du compactage, il convient de réaliser un test de pression sur plaque selon DIN 18134. Un module de déformation de  $EV2 \geq 45 \text{ N / mm}^2$  doit être démontré en surface.

#### **Structure superficielle - hauteur totale 52 cm**

Pour la structure superficielle, au minimum les couches suivantes doivent être réalisées:

**25 cm Couche antigél 0/45 mm**

**15 cm Couche portante avec gravier concassé 0/32 ou 0/45 mm**

Pour le matériau de ces couches, un certificat d'aptitude et de qualité doit être soumis.

Une bonne perméabilité à l'eau doit être montrée.

La capacité de charge doit être certifiée avec un certain nombre de tests de pression de plaque selon DIN 18134 (Exigence de preuve  $EV2 \geq 120 \text{ MN / m}^2$ ).

Précision de la surface de la couche portante en gravier +/- 1 cm.

**4 cm (3-5 cm après le compactage) Lit de pose, gravier concassée 0/5G**

**8 cm pavés en béton (jusqu'à L max. = 320 mm)**

Espacement des joints d'au moins 3-5 mm (éviter de poser écarteur contre écarteur)

Remplir les joints continus avec le matériau 0/4G pendant la pose et enlevez les granulats trop épais. (Les surfaces avec des joints non remplis ne doivent pas être compactées.)

Les pavés doivent être parfaitement propres et secs. La surface est ensuite compactée uniformément, en partant des bords vers le milieu, à l'aide d'un vibreur de surface muni d'un dispositif de glissement de plaque assurant la stabilité.

Après le premier compactage, les joints sont à nouveau complètement remplis, de nouveau compactés puis complètement noyés.

Afin d'éviter les déformations de la construction, la circulation routière doit être maintenue jusqu'à ce que l'eau ait passé le lit de pose et les couches de base.

Au moins au cours de la première année de vie utile, les joints des surfaces doivent être régulièrement remplis de nouveau.

La planéité de la surface ne doit pas dépasser 1 cm par rapport à une barre de nivellement de 4 m.

#### **Les règles suivantes sont à respecter (Beuth Verlag und FGSV-Verlag GmbH):**

- DIN 18318 Verkehrswegebauarbeiten-Pflasterdecken und Plattenbeläge in ungebundener Ausführung (Beuth Verlag, Berlin)
- Richtlinien für die Standardisierung des Oberbaus von Verkehrsflächen - RStO 12
- Erdbau: Zusätzliche Technische Vertragsbedingungen und Richtlinien für Erdarbeiten im Straßenbau - ZTV E –StB
- Tragschichten: Zusätzliche Technische Vertragsbedingungen und Richtlinien für den Bau von Schichten ohne Bindemittel im Straßenbau- ZTV SoB-StB
- Technische Lieferbedingungen für Baustoffgemische und Böden für Schichten ohne Bindemittel im Straßenbau- TL SoB-StB –StB
- Pflasterdecke: Zusätzliche Technische Vertragsbedingungen und Richtlinien zur Herstellung von Pflasterdecken, Plattenbelägen und Einfassungen - ZTV Pflaster – StB
- Technische Lieferbedingungen für Bauprodukte zur Herstellung von Pflasterdecken, Plattenbelägen und Einfassungen - TL Pflaster-StB 06
- Merkblatt für Flächenbefestigungen mit Pflasterdecken und Plattenbelägen in ungebundener Ausführung sowie für Einfassungen – M FP 2015